

# Objectifs du plan d'action à l'intention des communautés racialisées d'Aide juridique Ontario



Le plan d'action à l'intention des communautés racialisées d'Aide juridique Ontario est un plan de dix ans par lequel AJO s'engage à réaliser 17 objectifs précis d'ici à 2030.

**Pour veiller à ce que les clients racialisés ne fassent pas face à des obstacles à l'accès à ses services, AJO s'engage à :**

1. Développer un outil qui contribuera à faire en sorte que ses décisions n'affectent pas injustement les personnes racialisées
2. S'assurer qu'il y a un nombre proportionné de personnes racialisées parmi ses clients
3. Découvrir pourquoi tant de clients ne se servent pas de leurs certificats en protection de l'enfance et, si possible, résoudre le problème
4. Traduire les informations relatives à AJO dans plusieurs langues et les rendre accessibles à tous
5. Faciliter l'accès des clients aux interprètes
6. Aider les clients à trouver plus rapidement les avocats et les

assistants juridiques qui peuvent fournir des services dans différentes langues

**Pour veiller à ce que les clients racialisés reçoivent des services juridiques de qualité, AJO s'engage à :**

7. Prendre des mesures pour que la proportion de personnes racialisées travaillant à tous les niveaux d'AJO soit au moins égale à la proportion de personnes racialisées parmi la population ontarienne à faible revenu
8. Apporter du soutien aux cliniques et aux autres prestataires de services pour les aider à mieux répondre aux besoins des personnes racialisées à faible revenu en Ontario
9. Traduire dans différentes langues les informations sur les services que les avocats d'AJO peuvent fournir aux clients et sur la manière de déposer

- une plainte dans différentes langues
10. Fournir des efforts pour que les commentaires des clients sur la facilité de trouver un avocat ou une avocate et sur la qualité des services, par exemple, soient le plus souvent favorables
  11. Revoir les processus d'AJO afin que les entretiens d'embauche, les évaluations de rendements, les formulaires de candidature des avocats et les autres processus de cette nature comprennent un volet sur la justice raciale
  12. Fournir régulièrement à tous les avocats de l'aide juridique une formation sur la justice raciale
- qui portent sur des questions ayant un impact sur les communautés racialisées
17. Veiller à ce qu'il n'y ait pas de différences entre les résultats juridiques des clients racialisés d'AJO et ceux de ses clients blancs

**Pour lutter contre le racisme systémique dans le système de justice, AJO s'engage à :**

13. S'assurer que seuls les avocats qui obtiennent des résultats positifs pour leurs clients soient récompensés
14. Périodiquement, informer les avocats et mettre sur pied des séances de formation à leur intention sur la manière de lutter contre le racisme dans le système judiciaire
15. Vérifier si les avocats présentent des arguments sur la race (par exemple, le profilage racial et les arguments fondés sur la Charte), le cas échéant
16. Soutenir les projets de développement communautaire